



Le Mandat Exclusif Immobilier Romeyer

Vous avez décidé de vendre votre maison et vous pensez qu'en la confiant au plus grand nombre d'agences possibles, vous démultipliez vos chances de succès ?
Pas sûr...

5 raisons de confier votre bien en mandat exclusif à votre agent immobilier FNAIM

Parce qu'on ne sait pas toujours bien estimer sa propre maison...

L'expérience

Votre agent immobilier connaît parfaitement le marché dans votre région et toutes les transactions qui s'y déroulent. En tant que professionnel, il dispose de **méthodes précises d'évaluation** issues de l'Observatoire National des Marchés Immobiliers FNAIM. Il sait déterminer, de façon claire et fiable, le **juste prix de votre bien** et évaluer, objectivement, chaque offre d'achat au mieux de vos intérêts.

Parce qu'on ne sait pas toujours mettre en valeur son propre bien...

Le Conseil

Votre agent immobilier sait, en toute objectivité, vous conseiller pour **optimiser les atouts de votre bien** et vous orienter sur les mesures à prendre pour **le valoriser encore plus**. Seul le **Mandat Exclusif** vous offre une **relation personnalisée** avec votre agent immobilier qui est votre **interlocuteur privilégié**.

Parce qu'une vente est aujourd'hui un acte juridique lourd de conséquences

L'Expertise

Votre agent immobilier vous aide à **bien comprendre** l'ensemble des paramètres qui interviennent lors de la vente d'un bien : dernières obligations législatives, Loi Carrez, diagnostics obligatoires...

En engageant sa responsabilité civile professionnelle dans la transaction, il vous assure ainsi que la vente de votre bien se fait en **parfaite conformité avec les normes réglementaires** en vigueur. Votre agent immobilier veille à la **crédibilité financière de votre acquéreur**.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le mandat exclusif est concrétisé par un **contrat écrit**

Ce contrat mentionne l'objet de l'accord, sa durée, les conditions de résiliation et la rémunération du professionnel immobilier.

Durée du mandat exclusif : **3 mois**

Parce que chaque visite est importante

La Sécurité

Votre agent immobilier **sélectionne rigoureusement les acquéreurs** potentiels afin de ne vous présenter que des clients réellement intéressés et sûrs.

Votre agent immobilier **s'engage personnellement** à vous remettre un compte-rendu détaillé des visites.

Parce que le « bouche à oreille » ne suffit pas pour vendre un bien immobilier...

La rapidité

Votre agent immobilier réunit, **pour vous, en priorité**, tous les moyens de promotion et de publicité. En plus des outils traditionnels types journaux d'annonces, il dispose du **1^{er} site des professionnels de l'immobilier** : www.fnaim.fr, d'un des premiers sites locaux : <http://www.immobilier-romeyer.fr/> et 2 vitrines en centre ville. Au travers du mandat exclusif, votre agent immobilier multiplie **les contacts efficaces** pour réaliser votre opération dans les **meilleurs délais**. Il peut exprimer pleinement sa **compétence de négociateur** efficace au service de vos intérêts.

Notre Charte Qualité

Immobilier Romeyer fait partie de la **première organisation professionnelle de l'immobilier en France**. Il dispose ainsi de moyens supplémentaires pour vendre votre bien : site Internet, journaux d'annonces, publicités...

Encadré par un **Code d'Éthique et de Déontologie**, il a un **devoir de transparence** et offre des **garanties de compétences** : il s'engage de façon claire et concrète vis-à-vis de ses clients. Conformément à la loi Hoguet, **vous ne versez des honoraires qu'à la conclusion de la vente**, pas avant.

Immobilier Romeyer
Le mandat exclusif :
s'engager ensemble pour réussir !